

Diplôme : Brevet de Technicien Supérieur Support à l'Action Managériale

UNITES CONSTITUTIVES DU DIPLOME ET REGLEMENT D'EXAMEN

Unités de certification professionnelles :

Unités	Epreuves	Coefficient	Forme de l'épreuve
U4	Optimisation des Processus	4	EPFF ⁽¹⁾ orale / 55 min
U5	Gestion de Projet	4	<u>Contrat d'apprentissage</u> : CCF ⁽²⁾ orale & pratique 2 situations : Situation A : 15 mns Situation B : 1h15 <u>Contrat professionnalisation</u> : Ponctuelle → orale et pratique : 1h 30
U6	Contribution à la Gestion des Ressources Humaines	4	EPFF ⁽¹⁾ écrite / 4 h

Unités de certification d'enseignement général :

Unités	Epreuves	Coefficient	Forme de l'épreuve
U1	Culture Générale et Expression	3	EPFF ⁽¹⁾ écrite / 4 h
U21 U22	Expression et culture en langues vivantes étrangères* Sous-épreuve E21 : langue A Sous-épreuve E22 : langue B		EPFF ⁽¹⁾ écrite / 2 h EPFF ⁽¹⁾ oral / 40 mn
U3	Culture Economique, Juridique et Managériale	3	EPFF ⁽¹⁾ écrite / 4 h

Le titulaire d'un diplôme équivalent peut être dispensé de certaines épreuves certificatives après validation par les services du Rectorat.

(1) EPFF : Epreuve Ponctuelle en Fin de Formation

(2) CCF : Contrôle en Cours de Formation

Obtention du diplôme si moyenne d'examen supérieure ou égale à 10/20.

Le titulaire d'un diplôme équivalent peut être dispensé de certaines épreuves certificatives après validation par les services du Rectorat

Un rattrapage est possible dans les conditions suivantes : le candidat qui a une moyenne globale comprise entre 8 et 10 sur 20 et une moyenne dans les moyennes des unités de certifications professionnelles supérieure à 10/20 est éligible au rattrapage. Une étude du livret scolaire est également réalisée. Deux matières sont choisies par le candidat pour le rattrapage parmi la culture générale (U1), la LV anglais (U2), et la CEJM (U3).